

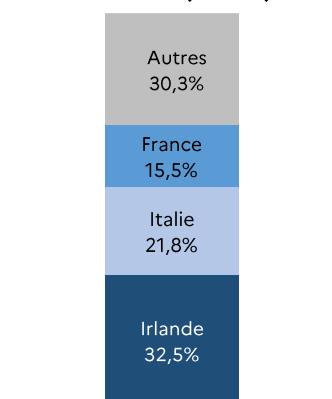
# ÉTUDES Laits



Peu après son investiture en janvier 2025, le président des États-Unis Donald Trump a annoncé une série de droits de douanes supplémentaires à ceux déjà en vigueur. Visant d'abord le Mexique et le Canada, ces droits ont par la suite été élargis à d'autres pays. Concernant l'Union européenne, les annonces de droits de douanes additionnels se sont succédées. Fin juillet, un accord général a été conclu entre les États-Unis et l'Union européenne à 27. Cet accord prévoit **un taux de droit de douane plancher<sup>1</sup> de 15 %** pour la plupart des codes douaniers, dont l'ensemble des produits laitiers. Pour ces derniers, cette note fait un état des lieux des échanges entre l'Union européenne et les États-Unis. Elle présente aussi des éléments sur la Chine, également affectée par les annonces.

## 1. Les fromages sont les principaux produits laitiers européens exportés vers les États-Unis

**Figure 1: Répartition des exportations de produits laitiers européens vers les États-Unis (valeur)**



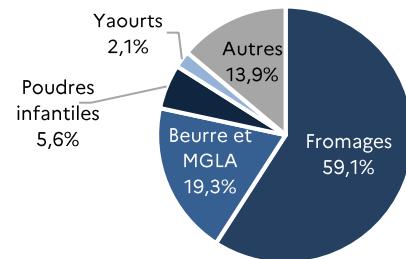
Source : FranceAgriMer d'après douanes via Trade Data Monitor

Le beurre et la matière grasse laitière anhydre (MGLA) représentent quant à eux 20 % des envois de produits laitiers européens vers les États-Unis. Avec 90 % des envois européens, l'**Irlande** est quasiment l'uniquement acteur européen sur le marché des États-Unis.

En moyenne sur les cinq dernières années, l'Union européenne à 27 a exporté chaque année pour 1,8 milliard d'euros de produits laitiers. Les trois premiers pays exportateurs pesaient pour 70 % de ce montant. Il s'agit de l'Irlande, de l'Italie et de la France (figure 1). Les parts de l'Allemagne et des Pays-Bas sont plus modestes, alors qu'ils sont des producteurs majeurs de produits laitiers au sein de l'UE27.

En valeur, les fromages représentent la majeure partie des envois européens (figure 2). Pour cette famille de produits, l'**Italie** est la principale nation exportatrice vers les États-Unis (37 % des volumes européens de fromages exportés, en moyenne sur 2020-2024), suivie de la **France** (17 %), de l'Espagne (11 %) et des Pays-Bas (10 %). L'Irlande est moins concernée, expédiant seulement 6 % des volumes de fromages européens vers les États-Unis.

**Figure 2 : Principaux produits exportés par l'UE27 vers les États-Unis (moyenne 2020-2024)**



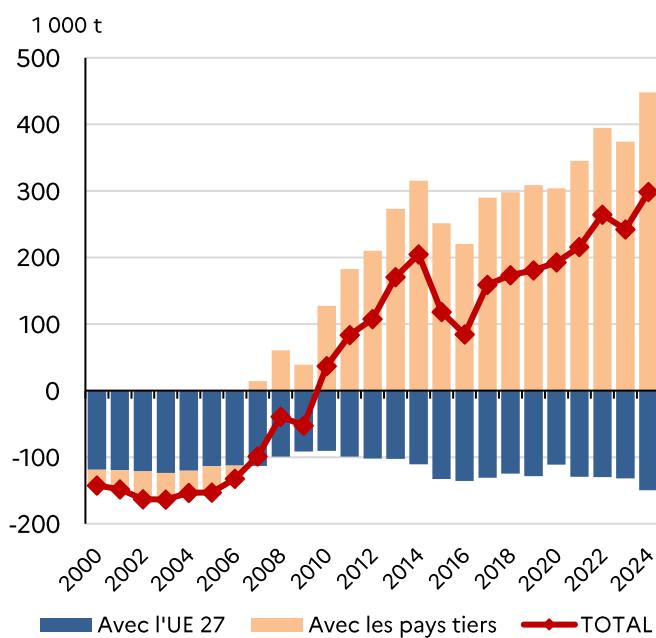
Source : FranceAgriMer d'après douanes via Trade Data Monitor

<sup>1</sup> « Ce taux de 15 % est obtenu par ajout d'un taux de droits de douane au taux de droits de douane de la Nation la plus Favorisée (NPF ou MFN en anglais) déjà applicable aux marchandises originaire de l'Union. » [Voir douanes.gouv.fr](http://Voir_douanes.gouv.fr)

Quelques volumes supplémentaires sont également envoyés par la France (5 à 6 %) et l'Allemagne (1 à 3 %).

## 2. Les soldes des échanges des États-Unis, en fromages et en matières grasses solides, sont négatifs avec l'Union européenne

Figure 3 : États-Unis : solde des échanges de fromages

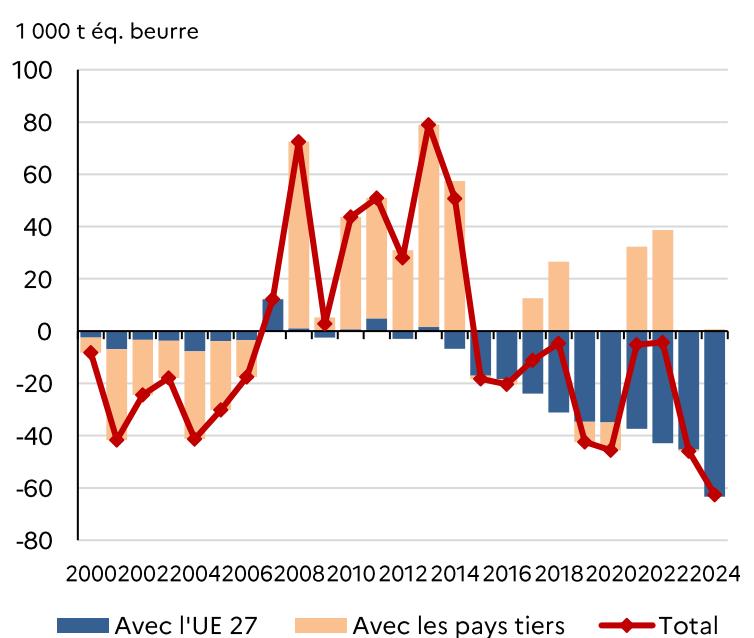


Le solde des échanges (exportations - importations) de fromages des États-Unis est positif depuis environ 15 ans (figure 3). En effet, ce pays est un acteur majeur du commerce mondial des fromages, avec l'essentiel de ses volumes exportés dirigés vers le Mexique, et plus marginalement vers l'Asie (Corée du Sud, Japon). Ce solde positif est cependant tiré uniquement par les échanges avec les pays n'appartenant pas à l'UE 27. En effet, le solde avec l'Union européenne à 27 est négatif, et plutôt stable sur la période observée.

Source : FranceAgriMer d'après douane des États-Unis via Trade Data Monitor

Concernant les matières grasses solides (figure 4), le solde des échanges des États-Unis est négatif depuis près de 10 ans (- 60 kt équivalent beurre<sup>2</sup>). Le solde s'est creusé à la moitié des années 2010, à la faveur du développement des envois irlandais, avec notamment la marque KerryGold qui est devenue la 2<sup>e</sup> marque la plus vendue aux États-Unis<sup>3</sup>, derrière Land o'Lakes, marque américaine originaire du Minnesota. Le beurre irlandais profite d'une image de naturalité, promue notamment par la mention « grass-fed » sur les emballages KerryGold. Les États-Unis exportent tout de même des MGS (50 000 t sur 2022-2024), en majorité vers le Canada et le Mexique. Sur les dernières années, le solde positif avec les pays hors UE à 27 s'est neutralisé, avec la hausse des

Figure 4 : États-Unis : solde des échanges de MGS



Source : FranceAgriMer d'après douane des États-Unis via Trade Data Monitor

<sup>2</sup> Les tonnages de beurre concentrés (SH 040590) sont convertis en équivalent beurre grâce à un coefficient (1,22).

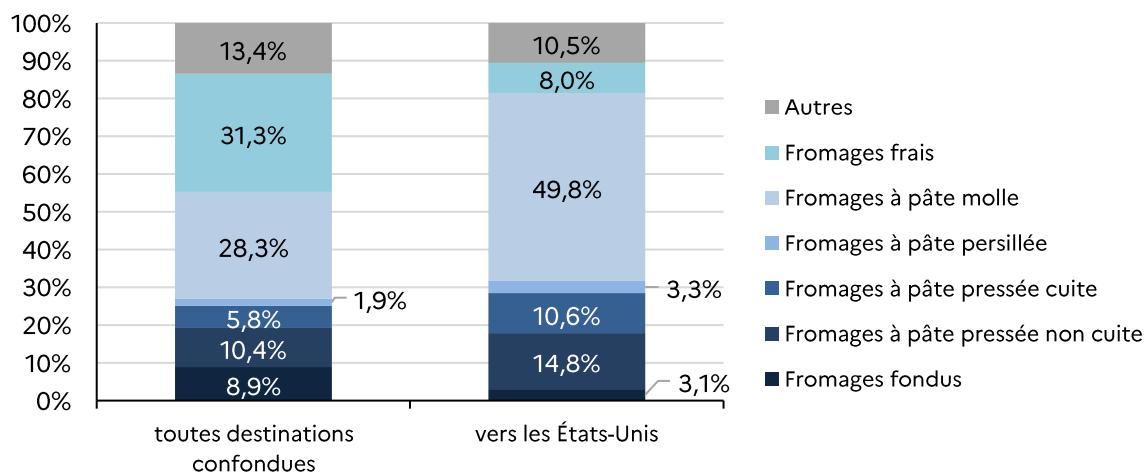
<sup>3</sup> D'après la presse agricole des États-Unis.

arrivées en provenance de Nouvelle-Zélande. En revanche, la situation semble évoluer fortement en 2025 pour les États-Unis. Soutenus par des records de production et par un différentiel de prix avantageux en 2025 face aux exportateurs mondiaux traditionnels (Nouvelle-Zélande), les envois de beurre depuis les États-Unis ont bondi sur les 7 premiers mois de l'année (+ 155 %<sup>4</sup>).

### 3. Un débouché perturbé pour les fromages français

Le marché des fromages aux États-Unis représentait seulement 5,2 % (moyenne 2020-2024) du chiffre d'affaires à l'export des fromages français, absorbant environ 3,2 % des volumes de fromages français exportés. Cette part est variable selon les fromages : par exemple, les États-Unis concentrent 9 % des volumes de Roquefort exportés, mais moins de 1 % des fromages frais. En effet, ce pays représente un débouché important pour des produits à haute valeur ajoutée : le prix moyen des exportations à destination des États-Unis est très nettement supérieur au prix moyen unitaire des exportations françaises de fromages toutes destinations confondues : à 8,44 €/kg<sup>5</sup>, cette valeur unitaire est près de 60 % supérieure à celle de la valeur unitaire moyenne (5,30 €/kg). Cette différence a eu tendance à s'accroître au fil des années : elle était de 38 % en moyenne sur 2000-2004.

**Figure 5 : Comparaison de la composition des fromages exportés par la France, dans le monde et aux États-Unis (moyenne 2020-2024)**



Source : FranceAgriMer d'après douane française via Trade Data Monitor

Les envois de fromages français vers les États-Unis sont composés à 50 % de **fromages à pâte molle** (figure 5), alors que leur part est nettement plus modeste dans les exportations toutes destinations confondues (28,3 %). L'essentiel de ces fromages à pâte molle est composé de bries (04069084). Les fromages à pâte molle à destination des États-Unis sont également mieux valorisés que sur d'autres destinations : la valeur unitaire était plus de 30 % supérieure à celle du total, pour la destination des États-Unis (9,0 €/kg, contre 6,8 €/kg pour le total). Cette différence de valeur unitaire peut également traduire un ensemble des fromages à pâte molle exportés vers les États-Unis comportant une part plus élevée de produits plus haut de gamme,

<sup>4</sup> Des envois renforcés vers le Canada et le Mexique, mais aussi des volumes à destination de l'UE 27 (Pays-Bas, Danemark, France).

<sup>5</sup> Valeur unitaire FOB, d'après les données de douanes. Elle ne constitue pas un prix final consommateur.

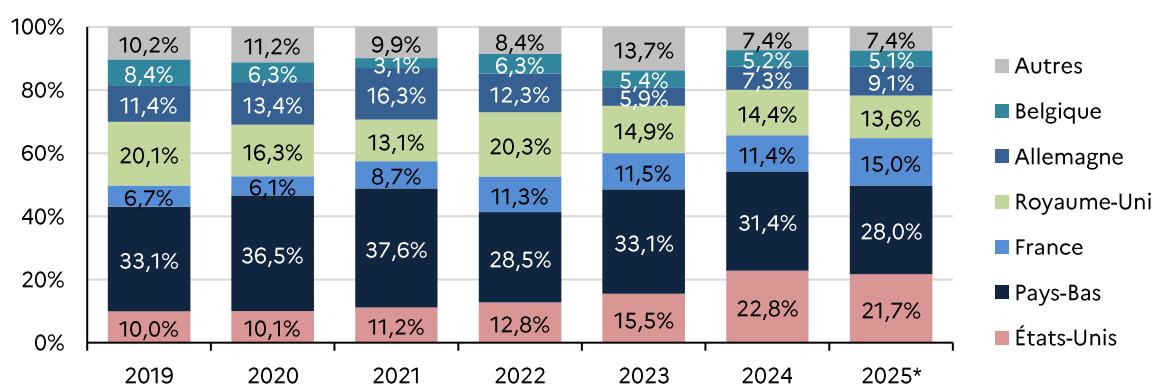
sans que cela puisse être démontré par les données douanières. Ces marchandises seraient ainsi d'une part moins substituables pour les consommateurs aux États-Unis, mais aussi moins facilement réorientées vers d'autres débouchés, même si une étude Rabobank<sup>6</sup> cite les marchés émergents du Sud de l'Asie et du Moyen-Orient comme pouvant être des alternatives pour des fromages européens qui ne trouveraient plus leur débouché aux États-Unis.

Avant l'instauration des droits supplémentaires en début d'année 2025 et avant l'accord conclu entre l'Union européenne et les États-Unis, les droits de douanes sur les fromages étaient fixés en pourcentage de la valeur pour certains produits (de 6 à 15 %), ou étaient fixes pour d'autres. Ainsi, les droits de douanes fixés à 15 %, après l'accord entre les Etats-Unis et l'Union européenne, représentent donc une hausse pour une grande partie des fromages. Par exemple, la plupart des fromages importés depuis la France portaient le code HTS 0406909900 (autres fromages que ceux bénéficiant d'un code spécifique) de la nomenclature des États-Unis, pour lequel le taux était fixé à 8,5 % en 2024. Le passage au taux plancher de 15 % rehausse le prix d'un peu plus de 1 \$/kg.

#### 4. Le beurre irlandais a pour le moment conservé ses volumes

Les États-Unis sont devenus en une dizaine d'années le 2<sup>e</sup> débouché à l'export pour le beurre irlandais, derrière les Pays-Bas et devant la France. D'après les données de douanes de l'Irlande<sup>7</sup>, les États-Unis concentraient 22,8 % des envois de beurre irlandais en 2025, contre 4,3 % en 2015. Sur le début de l'année 2025, les envois vers les États-Unis ont augmenté plus fortement que toutes destinations confondues (+ 30,1 % sur 6 mois, contre 16,2 % pour l'ensemble des MGS). L'effet d'anticipation des difficultés grandissantes à l'export a pu renforcer à ce moment les volumes expédiés. En parallèle, sur cette période, l'Irlande a également augmenté fortement ses volumes vers ses autres débouchés, comme la France et l'Allemagne. Ces progressions ont aussi été rendues possibles par la hausse de la production en 2025. L'accord conclu entre les États-Unis et l'Union européenne instaure un droit de douane plancher à 15 %, ce qui constitue une légère diminution des droits qui existaient précédemment<sup>8</sup>.

**Figure 6 : Répartition des exportations irlandaises de MGS**



Source : FranceAgriMer d'après douane irlandaise via Trade Data Monitor

\*Composition des exportations cumulées des 8 premiers mois de 2025

<sup>6</sup> <https://www.rabobank.com/knowledge/q011477085-the-effects-of-trumps-tariff-troubles-on-eu-cheese-and-butter>

<sup>7</sup> Les données de douanes de l'Irlande et des États-Unis s'opposent sur l'évolution des volumes de beurre échangés. Cependant, les analyses faites par l'USDA semblent s'appuyer sur les évolutions constatées dans les données de douane irlandaise.

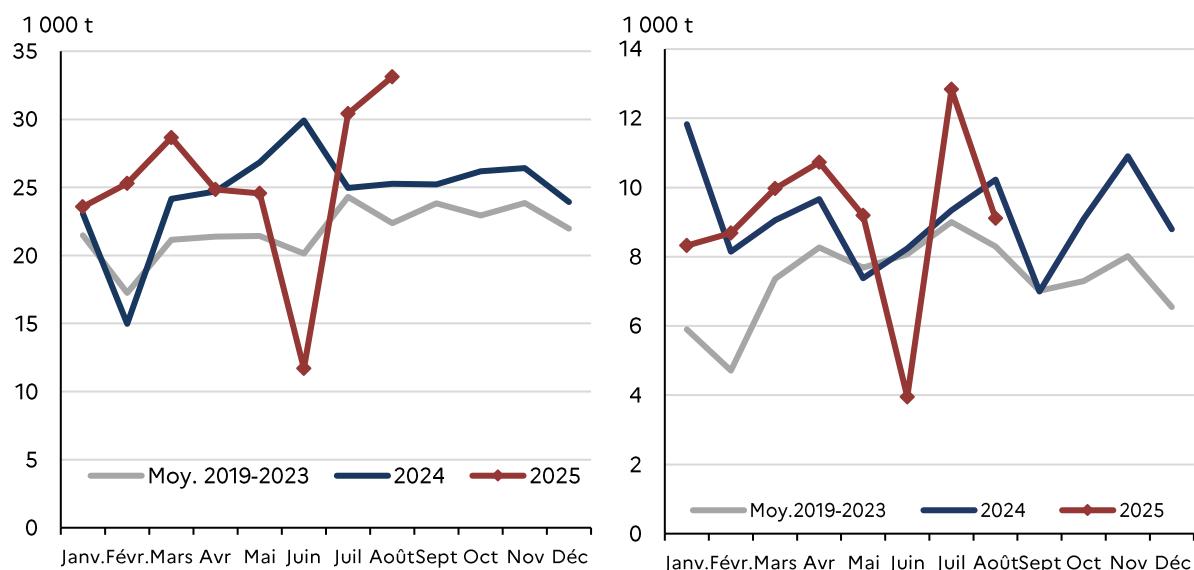
<sup>8</sup> Le droit hors quota pouvait représenter un équivalent *ad valorem* de l'ordre de 15–20 % pour le beurre irlandais.

## 5. Des flux perturbés par l'escalade des tensions entre la Chine et les États-Unis

En parallèle des discussions entre l'Union européenne et les États-Unis, les tensions ont été plus fortes avec la Chine. Après une désescalade des échanges entre les deux pays, le taux actuel de droits supplémentaires est de 30 % pour les produits chinois qui arrivent aux États-Unis, et de 10 % pour les produits qui arrivent en Chine depuis les États-Unis.

Le solde commercial des échanges de produits laitiers entre les deux pays est positif pour les États-Unis. Les exportations vers la Chine sont donc les flux les plus importants entre ces deux pays, en valeur. Les deux principaux produits exportés sont le lactosérum et le lactose.

**Figure 7 : Importations chinoises de lactosérum et de lactose depuis les États-Unis**



Source : FranceAgriMer d'après douane via Trade Data Monitor

Avec l'amorce de la désescalade au cours du mois de mai, puis le délai supplémentaire dans la mise en place des nouveaux droits de douanes au cours de l'été, les importations chinoises ont repris pour ces deux produits (figure 7). Les droits de douanes supplémentaires s'étant stabilisés à des niveaux inférieurs à ce qui avait pu être annoncé au cours des mois précédents, et inférieurs à ceux de 2019 (à 25 %), les effets pourraient être également moins marqués qu'attendu sur les volumes échangés. Sur 7 mois, la Chine a tout de même diversifié ses approvisionnements de lactosérum. L'origine turque s'est développée, mais elle reste encore marginale. Les origines polonaise et biélorusse se sont également renforcées (+43,9 % et +25,6 % sur 7 mois), une dynamique déjà en cours les années précédentes.

### Conclusion

Si la conclusion de différents accords commerciaux entre les États-Unis et ses partenaires a permis d'améliorer la visibilité à court terme sur les marchés mondiaux, les flux commerciaux sont susceptibles d'évoluer dans les mois à venir. Alors que les États-Unis améliorent leur potentiel d'exportation avec des productions renforcées de beurre et de fromages et que l'Union européenne a fait l'objet d'une enquête anti-dumping par la Chine, les équilibres pourraient être difficiles à trouver pour les acteurs européens.

Rédaction : achevée en septembre 2025